

Alsace Santé au Travail
3 Rue de Sarrelouis
67080 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 32 96 42 – @ mail : adherents@ast67.org
www.ast67.org

Association Interentreprises de Santé au Travail du Bas-Rhin
inscrite au Tribunal Judiciaire de Strasbourg sous le VOL. XVIII – n° 17-*Lieu de
juridiction : Strasbourg
N° SIRET : 778 859 306 00020 NAF : 8621Z
N° TVA Intracommunautaire : FR26778859306
Nos agréments sont consultables sur le site www.ast67.org

Coordonnées du travailleur indépendant

Nom :
Prénom :
Statut social :
Date de naissance : __ / __ / ____

Coordonnées de la structure juridique

N° SIREN de l'entreprise : _ _ _ _ _
N°TVA Intracommunautaire : FR_ _ _ _ _

Dénomination Sociale (DS) :
Adresse :
CP Ville Cedex :
Téléphone :
@ mail :
Envoi des factures : ☒ par mail **ou** ☐ par courrier

Définition de l'offre :

L'offre spécifique en santé au travail est un ensemble de services dédiés aux travailleurs indépendants, leur permettant de bénéficier d'un accompagnement en matière de prévention des risques professionnels, de suivis de leur état de santé et de prévention de la désinsertion professionnelle comme mentionné dans la loi du 2 août 2021 (article L4621-3 du Code du travail) et au décret n°2022-681 du 26 avril 2022.

Cette offre comprend :

Suivi individuel : un suivi individuel réalisé par un médecin du travail, pouvant inclure, si nécessaire, des examens complémentaires.

Visite sur le lieu de travail : avec l'accord du travailleur indépendant et si la situation le nécessite, une visite sur le lieu de travail permettant d'étudier le poste, d'évaluer les risques et de formuler des conseils de prévention adaptés.

Actions collectives : accès aux ressources de prévention d'AST67 (documents, vidéos, newsletter) ainsi qu'aux actions collectives inter-entreprises proposées.
Offre détaillée sur le site www.ast67.org

Cotisation :

En contrepartie des services fournis, le travailleur indépendant s'engage à régler une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale d'AST67.

La cotisation est payable en une seule fois au moment de l'affiliation.

AST67 transmettra une facture, le montant des cotisations et les modalités de règlement y seront indiqués.

Durée et renouvellement de l'affiliation :

La présente affiliation est conclue pour une durée de 1 an de date à date, sans tacite reconduction. Le renouvellement est fait à la demande expresse du travailleur indépendant par mail 1 mois avant la fin du contrat à l'adresse mail adherents@ast67.org. La résiliation est le fait du non-renouvellement de l'affiliation.

Je soussigné, déclare m'affilier à AST67 et m'engage à respecter les obligations résultant de la présente affiliation ainsi que les prescriptions législatives et réglementaires applicables aux travailleurs indépendants en matière de santé au travail. Cet engagement est valable pour la durée du contrat.

Les statuts de l'Association, son règlement intérieur ainsi que les détails de l'offre spécifique sont à disposition sur le site internet www.ast67.org.

Fait à le

Signature du Service

Jacques de Juvigny, Directeur Général

Signature du Travailleur Indépendant

Nom Prénom :

Poste :

Cachet et signature

Cachet et signature